

Convention d'association transitoire entre
l'INP, l'EIP et l'UT.

Conseil d'administration du 7 juillet 2025

Délibération 2025/0 /CA-088

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L.712-3 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- APPROUVE la convention d'association transitoire entre l'INP, l'EIP et l'UT.

Toulouse, le 7 juillet 2025,

La Présidente de l'Université de Toulouse
Par délégation, la Vice-Présidente
du Conseil d'Administration

Myriam Carcassès

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

18 juillet 2025



Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 29

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0